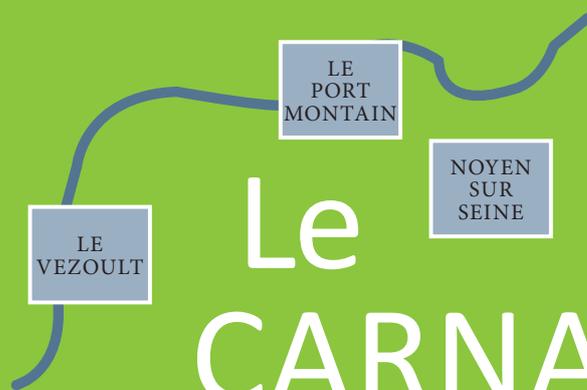


Noyen sur Seine
Bulletin municipal

n° 116
Printemps
2018



Le CARNAVALET

> Travaux page 9 et 10
> Retour sur la crue page 13

Vie communale

Edito

Pour ce numéro de printemps, en page 13, nous revenons sur la crue qui a affecté notre village en début d'année, car cet évènement a quand même perturbé la vie d'un certain nombre de Noyennais. Elle est restée, fort heureusement, en deçà des prévisions assez alarmistes qui avaient été faites.

Au chapitre des travaux (pages 9 et 10), le retour de la belle saison va permettre de reprendre ou démarrer les projets prévus comme l'aménagement du terrain communal proche du pont des Perches et dans une moindre mesure celui du bas du pont côté Port Montain, le réaménagement de la place du Calvaire; un grand projet, dont nous aurons l'occasion de vous reparler, est surtout en train de prendre corps avec l'aménagement de l'ancien club des jeunes en cabinet d'infirmières.

Vous l'aurez également remarqué sur la couverture de ce Carnavalet mais également sur le véhicule communal, Noyen a maintenant un logo qui figurera dorénavant sur tous les supports de communication de la commune. Nous l'avons voulu, comme tout logo qui se respecte, représentatif de notre identité marquée par la Seine et ses méandres s'intégrant au cœur de notre écosystème local avec forêts et champs de céréales. Les 3 points figurent évidemment le bourg et ses 2 hameaux, le Port Montain et le Vezoult.

Il a été conçu par Bastien Campeotto de la société Barraban.



MAIRIE

Téléphone: **01 64 01 81 20**

Adresse mail:
noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

- **Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures**
- **Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)**



**SERVICES
TECHNIQUES**

Tél. : 06 70 97 58 00

**SITE INTERNET
COMMUNAL:**

www.noyensurseine.fr

**DELEGATION Renée
SCIBRAVY**



*Suite à la délibération
du Conseil Municipal du
8 Février 2018, Madame
Renée SCIBRAVY,*

*conseillère municipale,
a été promue déléguée
aux affaires sociales et
déléguée à la gestion de
la salle polyvalente.*

*Félicitations pour tout
le travail quotidien déjà
accompli depuis ces 4
années.*

Vie communale

Pot du Conseil Municipal de début d'année (16 février 2018)



Allocution d'André CAPMARTY maire

PRESENTATION DES NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue aux 41 nouveaux habitants et leurs enfants.

Les naissances : FRANCOIS Léo, DAGHRI Sabri Ryad, DANGREAU FERRARONE Devon, DE SA FERREIRA ARAUJO Leandro, GOBINOT Oléane, LECLERE LIGNEL Ynyah.

Les mariages : TALCONNE Léonidas et PELAGE Sabrina, MARTINS FERREIRA Olimpio et FOY Sylviane, BOUTOT Damien et SIOUVILLE Cécile, De BECO Guillaume et QUENTIN Gwendoline.

Une pensée pour ceux qui nous ont quitté : GAULIER Philippe, LIGNAC Gérard, BRUNET Monique, ROUX Jeanne, RAFFETIN Pierre, BLAIN Didier, TELLOT Jeanne, RAUCQ Micheline, RONDEAU Jean, BOURLIER Thierry, Jeannine MOURY.

BILAN DE CES 4 ANNEES

• **SECURITE ROUTIERE**: Réduction de la vitesse des véhicules au village et dans les hameaux:

- Route de l'Espérance : création de cinq chicanes formant deux écluses
- Au carrefour des quatre chemins – route de Villiers/ Grisy : création d'un plateau avec priorité à droite, qui se révèle très efficace.

- Rue Grande, proche de la place : une grande écluse, avec une circulation alternée et la récupération du trottoir pour les piétons.

- Port Montain : Rue Brévignon : 4 chicanes formant 2 écluses.

En projet : étude en cours avec le Conseil Départemental d'un système permettant de faire ralentir les véhicules aux deux entrées du Port Montain, côté Hermé et côté Gouaix.

- Vezoult : Stop et rétrécissement

Projet : un plateau à l'entrée où il y a la plus forte concentration d'habitations.

• **TRANSPORTS** : Les améliorations

- Prolongation de la ligne scolaire RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) jusqu'au Port Montain.

- Arrêt centralisé sur la place du village pour tous les cars, RPI, collèges, gare : les travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques 2018.

• **DIVERS** : ont été réalisés :

- 2014 Module de jeux pour les petits

- 2016 Un terrain de boules pour tous, merci à A2C

- 2017 un circuit VTT à la demande des ados

- 2016/2017 un trottoir en dur aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), de 1,40 m de large, créant un cheminement du carrefour des quatre chemins à la rue des Arches

- 2017/2018 places de parking et cheminements pour les PMR à la mairie, la salle des fêtes et porte d'entrée et WC aux normes PMR, à l'école, l'église et le cimetière – travaux commandés.

• ECLAIRAGE PUBLIC

- Rue Grande, après le Pont des Perches : enfouissement des réseaux et création de trois candélabres supplémentaires à leds.

- Parking Place de la Mairie / Salle des fêtes : implantation de deux candélabres.

- Cette année, remplacement de 31 dispositifs à lampes blanches (interdites) par des leds et création de 2 candélabres à l'ancien club des jeunes (endroit très mal éclairé) qui profitera également au parking du futur cabinet d'infirmières.

• LES PROJETS

- Création d'espaces paysagers en face ex. Bisson grand massif fleuri et d'une allée de promenade avec bancs; au Port Montain également un grand massif en bas du pont.

- Ouverture d'un cabinet d'infirmières sur le site de l'ancien club des jeunes. La demande de permis de construire est en cours. L'ouverture du cabinet se fera au mois d'octobre. Les infirmières libérales étant actives sur Noyen et ses environs, se rapprocher de la mairie pour obtenir leurs coordonnées.

- Appartements presbytère :

Création de deux ou trois appartements au presbytère à l'aide d'un contrat rural subventionné à 70%. Etude architecte en cours, demande de subventions en 2018, début des travaux en 2019.

- PLUI (Plan d'Urbanisme Intercommunal)

Il est en cours d'élaboration, il regroupe toutes les communes de la communauté de communes Bassée-Montois et sera clôturé pour mars 2020.

- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Les travaux des nouvelles classes à Fontaine-Fourches doivent commencer mi avril 2018. Le transfert des classes de Noyen vers Fontaine-Fourches aura lieu pendant les vacances de Noël.

INFO de dernière minute : Noyen a été déclaré en état de catastrophe naturelle suite aux inondations.

L'eau potable – Roger PERNET



«C'est en 1963 que le conseil municipal décida la construction du château d'eau nécessaire à l'approvisionnement en eau potable des résidents de la commune.

Vie communale

Pot du Conseil Municipal de début d'année (suite)

En 1996, nous avons signé une convention pour fournir de l'eau potable à la commune de Villiers sur Seine.

Le château d'eau a une hauteur de vingt cinq mètres et un diamètre au sol de huit mètres. L'eau alimentant le réservoir, d'une capacité de 200 000 litres, est pompée à 16 mètres sous le niveau du sol par deux pompes installées dans un puit en béton. La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Voilà plus de cinquante ans que ces ouvrages ont été réalisés ; ils nécessitent des travaux de sécurité, de mise aux normes et d'entretien importants.

Périmètre de protection

L'eau potable destinée à la population humaine est en majorité prélevée dans des nappes souterraines et doit respecter des normes strictes de potabilité afin d'être distribuée. Protéger cette ressource est primordial et, conformément à la loi sur l'eau, il est obligatoire de définir des périmètres de protection autour de ces points de captage. L'objectif est de prévenir les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles qui pourraient entraîner une crise sanitaire en altérant la qualité des eaux prélevées.

Trois types de périmètres sont délimités selon les risques de pollution et à la vulnérabilité du captage par un hydrogéologue agréé assisté d'un bureau d'études désigné par appel d'offres.

Le périmètre de protection immédiat: environnement proche du point de captage clôturé et acquis par la collectivité dont l'objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et éviter les pollutions accidentelles.

Le périmètre de protection rapprochés: secteur géographique de quelques hectares dans le domaine privé ou public dont l'objectif est de protéger le captage vis-à-vis de la migration souterraine de substances polluantes.

Le périmètre de protection éloigné, facultatif, qui correspond à la zone d'alimentation du point d'eau et dont l'objectif est de renforcer la protection de la ressource par des recommandations.

Mise aux normes de sécurité des moyens d'accès du château d'eau: échelles, ligne de vie, garde-corps.

Réfection du revêtement intérieur de la cuve dégradé.

Mise aux normes des branchements individuels en plomb».

Le Conseil Municipal des jeunes - Sabine DELAVEAU



« Vous avez tous eu, dans vos boîtes aux lettres, une information concernant la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

En effet, nous souhaitons développer la participation de nos jeunes noyennais à la vie de notre village. Malheureusement, nous allons devoir reporter cette action, puisque les candidatures et les électeurs n'ont pas été suffisamment nombreux. Deux jeunes se sont inscrits sur la liste électorale et trois jeunes se sont portés candidats. Nous les remercions : Julie et Camille COUTURE et Killian GELE.

Afin de valoriser cet engagement, nous les avons nommés ambassadeurs auprès des jeunes afin de développer l'esprit civique et la citoyenneté dans le village. Ils seront formés au rôle de conseiller municipal, ils participeront à un conseil municipal et proposeront des projets en attendant de pouvoir organiser une nouvelle élection».

Le Comité des Fêtes- Delphine MEGRET



« Le Comité des Fêtes a été créé il y a maintenant 2 ans afin d'ajouter de nouvelles animations dans le village.

Des membres du conseil municipal en sont à l'initiative, mais il est ouvert à tous les habitants de Noyen qui souhaitent le rejoindre.

Les manifestations principales du comité des fêtes sont : la galette des rois, le repas annuel, la brocante, le tournoi de pétanque, la fête des voisins, le Beaujolais nouveau, Halloween. Certaines manifestations sont organisées en collaboration comité des fêtes/conseil municipal comme le Noël des enfants et le 14 juillet.

La prochaine assemblée générale aura lieu en septembre et le comité des fêtes accueillera avec plaisir de nouveaux membres».

A l'issue de ces allocutions, les noyennais présents ont pu interpeller les conseillers municipaux afin d'obtenir des précisions sur les sujets évoqués et partager pétillant et petits fours....

Vie communale

Conseil Municipal du 16 janvier 2018

Extraits du compte-rendu (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

TRAVAUX REAMENAGEMENT PLACE DU CALVAIRE POUR PASSAGE ET ARRET DES CARS

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt provisoire des bus créé rue Grande dans l'attente du réaménagement de la place du Calvaire.

Expose avoir lancé une consultation financière et présente l'offre de la Sarl IDTP, d'un total ttc de 27 728.11 €

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal par 9 voix POUR et 1 Abstention,

- Vote les travaux de réaménagement de la place du Calvaire,
- Retient la proposition financière de la Sarl IDTP pour un total TTC de 27 728.11 €
- Autorise Le Maire à signer le marché avec IDTP.

ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU LOCAL COMMUNAL 4 BIS RUE GRANDE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES

Monsieur le Maire rappelle que le local du 4 bis Rue Grande, fait actuellement office de local de dépôt de matériel, mais n'a pas à ce jour de véritable destination.

Expose avoir été saisi d'une demande de location d'un bâtiment communal en vue de l'installation d'un cabinet d'infirmières.

Considérant qu'il existe là une véritable opportunité d'apporter un service primordial aux habitants,

Propose des travaux d'aménagement du local 4 bis Rue Grande afin de pouvoir accueillir ce cabinet.

Présente la situation et le projet d'installation des demandeurs avec qui il a eu, en présence des Adjointes, divers entretiens au cours des semaines passées.

Rappelle que les travaux peuvent être subventionnés au titre du F.E.R. (Fonds d'Equipement Rural)

Pour conduire le projet à terme, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour un accord de principe portant :

- Sur le projet de réalisation des travaux d'aménagement du local 4 Bis Rue Grande, permettant l'installation d'un cabinet d'infirmières
- Sur le projet d'une consultation de cabinets d'architecte pour conduire l'avant-projet et la maîtrise des travaux
- Sur le projet de solliciter le concours du département de Seine et Marne au titre du F.E.R. (Fonds d'Equipement Rural)

- Sur le projet de conclure un bail de location avec le cabinet d'infirmières, bail qui sera dressé soit par un notaire, ou avocat, ou cabinet juridique, selon les dispositions

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- Donne un accord de principe sur toutes les sollicitations exposées ci-dessus.
- Prend note que les différentes étapes du projet seront soumises pour avis au Conseil municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre le projet tel que défini et à signer toutes pièces s'y rapportant.

ACCORD DE LOCATION PRECAIRE DU LOCAL 17 RUE DE L'EGLISE POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES.

Monsieur le Maire, rappelle le projet d'installation d'un cabinet d'infirmières dans le bâtiment communal 4 Bbis Rue Grande.

Expose que ce local nécessite des travaux d'aménagement, et ne sera de fait disponible qu'à la fin de l'année 2018.

Expose que les futurs preneurs sollicitent dans l'attente un local provisoire, afin de pouvoir enregistrer leur activité au plus vite.

Monsieur le Maire précise avoir proposé une pièce avec sanitaires du local communal sis au 17 Rue de l'Eglise, vacant, pouvant convenir à une situation provisoire.

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres,

- Autorise la location à titre précaire et gracieux d'une pièce avec sanitaires du local communal sis 17 Rue de l'Eglise au profit du cabinet d'infirmières et /ou de ses responsables.
- Dit que cette location ne pourra être maintenue à leur profit, au-delà de la mise à disposition du local 4 bis Rue Grande.
- Autorise le Maire à signer un bail qui sera établi par un Notaire, Avocat ou Juriste et toutes pièces se rapportant au dossier

PRESENTATION DES VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rappelle les diverses manifestations, conduites par les Associations locales, tout au cours de l'année.

Vie communale

Conseil Municipal du 16 janvier 2018 (suite)

Expose que toutefois, la municipalité, bien que partie prenante dans les diverses activités, n'a à ce jour pas de programme de rencontre avec les habitants.

Propose qu'une fois par an, par exemple à l'occasion de la nouvelle année, soit organisée une réception simple, ouverte à tous les habitants, aux responsables des Associations locales, ainsi qu'aux élus des communes voisines avec lesquelles la municipalité entretient des liens de collaboration, afin de faire connaître au mieux les diverses activités et les projets de la commune et de tisser des liens de proximité avec les Noyennais et Noyennaises

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

- Partage et approuve l'idée d'une réception annuelle
- Dit que les frais seront portés au 6232 du budget
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de la réception.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE ESPERANCE.

Monsieur le Maire, expose qu'il convient de procéder au changement d'une console sur candélabre Route de l'Espérance réf ESP016 –

Présente la proposition financière de la société DRTP, d'un total TTC de 816.00 €

Précise que cette opération peut être subventionnée par le SDESM77 au taux de 50 % maximum.

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire

- Décide le changement de la console Réf ESP016
- Décide de retenir la proposition de DRTP au prix de 816.00 €
- Sollicite le SDESM77 pour l'octroi d'une subvention au taux maximum
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire, rappelle le projet d'élection d'un conseil municipal des Jeunes, et le règlement intérieur approuvé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 7 Décembre 2017

Expose qu'une information a été faite auprès des habitants, afin que les candidats puissent se déclarer

A la date butoir du 13 Janvier 2018, seuls 3 candidats se sont fait connaître, et deux inscriptions sur les listes électorales ont été sollicitées.

Souligne qu'il est évident, que faute d'un nombre suffisant de candidatures, l'élection ne peut avoir lieu cette année, mais qu'un report doit être envisagé, et qu'un travail de dialogue doit être conduit auprès

des jeunes afin de donner toutes les informations nécessaires et éclairantes.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, décide le report d'élection d'un Conseil municipal des Jeunes à une date ultérieure.

Propose toutefois d'entretenir un partenariat avec les jeunes désireux de s'investir au sein de la commune, et qui les conduirait à devenir des ambassadeurs non formels auprès des autres jeunes, pour leur faire partager leur expérience.

TRAVAUX SECURITE ROUTIERE DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2018 - CREATION D'UN RALENTISSEUR HAMEAU DU VEZOULT

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Propose le programme des travaux au titre de l'année 2018

Création d'un ralentisseur au hameau du Vezoult pour un total de 5 563.62 € ttc

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, par 9 voix POUR et 1 Abstention,

- Approuve le programme des travaux au titre des Amendes de Police 2018
- Dit que les frais seront assurés sur fonds propres
- Sollicite la subvention au titre des amendes de police programme 2018
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

CONGES BONIFIES

Un agent recruté au sein de la commune a émis le souhait de pouvoir bénéficier de congés bonifiés.

Il est ainsi proposé

- D'émettre un avis favorable à l'attribution des congés bonifiés si cet agent dispose des conditions requises par les dispositions réglementaires
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des congés bonifiés au sein de la Commune
- D'autoriser le Maire à engager les dépenses afférentes à l'application du dispositif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, adopte à l'unanimité le dispositif des congés bonifiés.

Vie communale

Conseil Municipal du 6 mars 2018

Extraits du compte-rendu (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

MARCHE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018 2022 – CHOIX DE LA FORMULE GROUPEMENT DE COMMANDE

Considérant que la commune de Noyen sur Seine est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR et 1 abstention,

décide d'adhérer au groupement de commandes ;

approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

autorise le Maire à signer ladite convention constitutive
décide de choisir la formule A

APPROBATION DU PCS VERSION N° 2 – APPROBATION DU DICRIM VERSION INITIALE

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé par délibération N° 35 le 16 Juin 2016 et que suite à quelques modifications, une mise à jour est proposée, présente le PCS modifié

Rappelle l'absence de Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et propose d'approuver la version initiale présentée

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire

approuve la version N° 2 du PCS – Plan Communal de Sauvegarde

approuve la version initiale du DICRIM – Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs -

REHABILITATION D'UN LOCAL COMMUNAL EN LOCAL INFIRMIER - DEMANDE DE SUBVENTION F.E.R. PROGRAMME 2018

Monsieur le Maire

Présente au Membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal, sis 4 bis rue Grande, ayant pour objectif la transformation du bâti en local infirmier. L'opération totale est évaluée à 122 439.00 ht.

Propose d'inscrire l'opération envisagée et son montant

prévisionnel au budget de l'année 2018

Propose de solliciter une subvention au taux maximum au titre du Fonds d'Equipement Rural de l'année 2018

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Vote les travaux de réhabilitation du local communal 4 Bis Rue Grande avec pour objectif la transformation en local infirmier,

Vote l'inscription de l'opération aux prévisions budgétaires 2018

Sollicite une subvention au taux maximum au titre du Fonds d'Equipement Rural année 2018

Arrête le plan de financement comme suit :

- Total ht de l'opération	122 439.00 €
- Tva 20 %	24 487.80 €
- Total ttc de l'opération	146 926.80 €
- Subvention maximum F.E.R.	50 000.00 €
- Autofinancement sur fonds propres ou/et emprunt	96 926.80 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

AUTORISATION ENCAISSEMENT PRODUIT VENTE DEUX CARABINES

Monsieur le Maire

Rappelle le dépôt de deux carabines à plomb, obsolètes à l'armurerie Hunting Sporting 26 Grande Rue à Jaulnes 77480, en vue de leur vente.

Expose que celles-ci ont été vendues par ledit professionnel pour un total de 80 €.

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, approuve la vente des deux carabines à plomb pour un total de 80 €

Autorise le Maire à encaisser le produit de la vente.

ADOPTION DU R.Q.P.S. 2017 SERVICE EAU

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :
adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vie communale

Conseil Municipal du 6 mars 2018 (suite)

PRISE EN CHARGE DES HEBERGEMENTS D'URGENCE SUITE AUX INONDATIONS DE JANVIER ET FEVRIER 2018.

Monsieur le Maire rappelle les inondations subies au cours des dernières semaines.

Que la commune de Noyen sur Seine a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté préfectoral du 14 Février 2018.

Expose que lors de l'évacuation des hameaux du Port Montain et du Vezoult, certaines personnes ont dû quitter leur habitation, sans pouvoir être recueillies par des proches ou des tiers.

A ce titre, la commune a dû reloger deux familles – hôtel et chambre d'hôte- afin de garantir leur sécurité.

Les frais réglés par la commune s'élèvent à la somme de 729.34 €.

Précise qu'il existe une possibilité d'une prise en charge totale ou partielle de ces frais par le Fonds d'aide au Relogement d'Urgence (FARU)

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, Approuve la prise en charge des frais cités ci-dessus.

Sollicite une demande de subvention FARU.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

DIVERS :

Proposition est faite de mettre en œuvre le réhaussement de l'armoire électrique du

Vezoult, pour parer aux coupures d'électricité en cas d'inondations.

L'état d'avancement du dossier de la fibre optique est présenté au Conseil Municipal.

La fibre ... où en est-on?

Vous en avez certainement entendu parler et peut-être l'attendez-vous avec impatience.

Pour rappel, suite au projet initié par le département de Seine et Marne de mise en place du très haut débit (FTTH), notre communauté de communes du Bassée-Montois a décidé d'adhérer au syndicat Seine et Marne numérique créé pour l'occasion.

Le projet est maintenant entré dans la phase de déploiement et les travaux de génie civil vont bon train. Certaines communes sont déjà concernées sur 2018 mais la grande majorité des communes du Bassée-Montois (18) seront concernées en 2019 dont la nôtre.

Ainsi les 241 prises recensées à Noyen devraient être opérationnelles fin 2019 ou début 2020 et la commercialisation pourra débuter.

A ce jour, 5 fournisseurs d'accès internet se sont manifestés pour offrir cette commercialisation (qui restera un choix individuel et facultatif bien évidemment) et ce choix sera donc possible entre ces 5 sociétés : Vidéofutur, Comcâble, Ozone, K-Net et Coriolis.

Le coût de l'abonnement devrait se situer entre 35 et 40€ mensuels suivant le fournisseur et le type de

service auquel il sera souscrit (internet simple ou internet + téléphone + télévision par exemple).

Certaines communes du Provinois disposent déjà de cette fibre et le taux de pénétration (abonnés ayant basculés de l'ADSL vers la fibre) est déjà d'environ 30% en quelques mois.

Notre commune n'est pas parmi les plus mal loties actuellement en terme de débit ADSL mais la fibre offrira un confort sans commune mesure et une ouverture vers les nouveaux services numériques qui vont se développer dans l'avenir.



Vie communale

Travaux

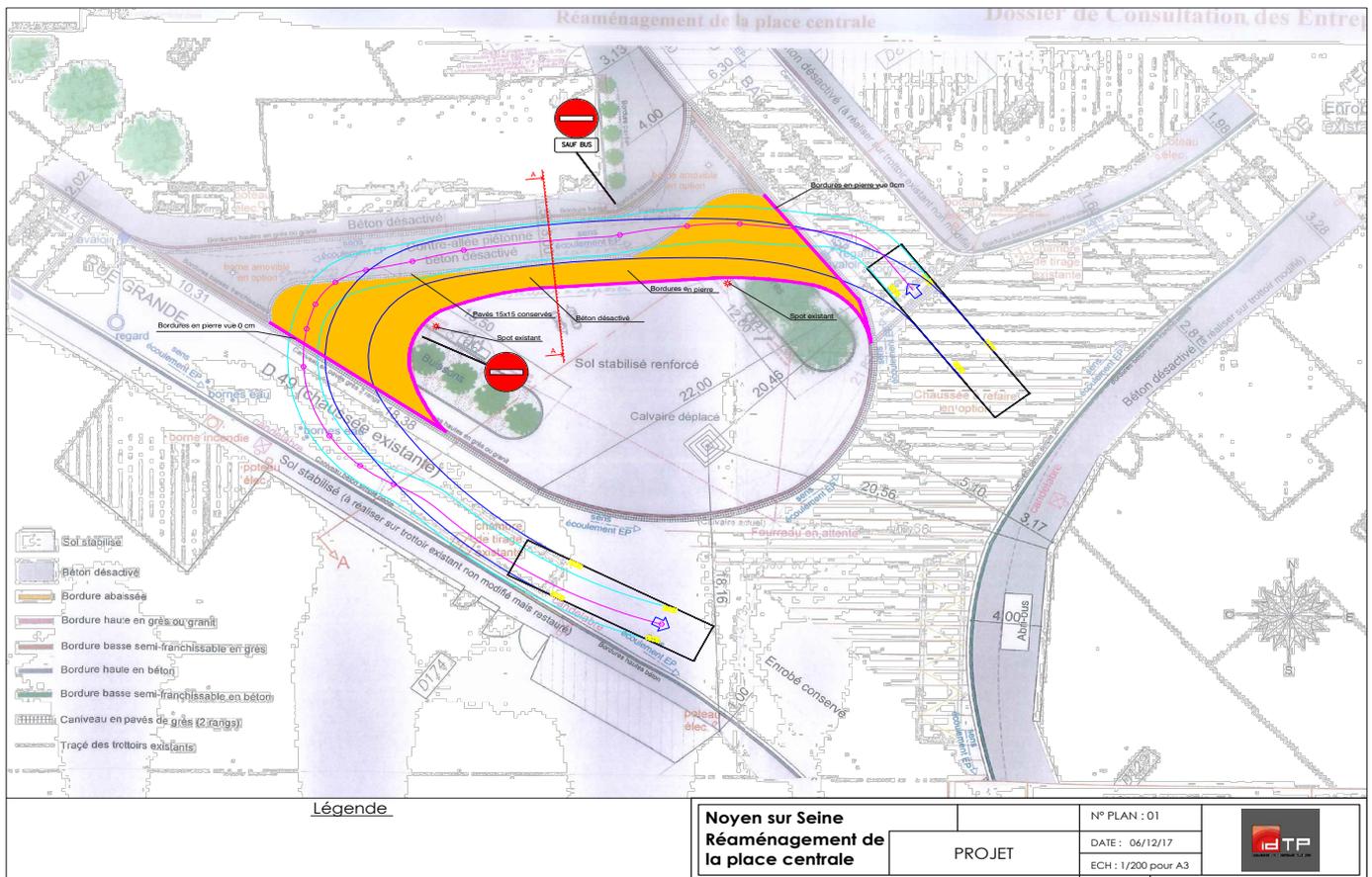
→ Réaménagement de la place du Calvaire

Pour rappel, un arrêt bus provisoire a été implanté au niveau du 37 Rue Grande afin de mettre fin en partie à la dangerosité engendrée par la nécessaire marche arrière des véhicules place du Calvaire. Un aménagement définitif permettant à tous les usagers, scolaires ou autres, de bénéficier d'un arrêt bus dans de bonnes conditions de sécurité a donc été recherché.

Après concertation avec les services chargés des transports scolaires, 3 options avaient été envisagées, à savoir un arrêt rue Grande au niveau de l'ancien Club des Jeunes, un arrêt sur terrain communal rue des Arches ou un arrêt place du Calvaire.

L'arrêt rue Grande n'avait pas été retenu en raison du virage à proximité qui présentait un danger, l'arrêt sur le terrain communal rue des Arches nécessitait des travaux d'aménagement importants et donc très coûteux, et c'est donc l'arrêt place du Calvaire nécessitant également des travaux, mais d'un coût moindre qui avait été choisi.

Les travaux confiés à la société idTP vont donc démarrer très prochainement c'est-à-dire pendant les vacances scolaires de Pâques afin de générer le moins de perturbations possibles pour le ramassage des élèves du RPI.



Vie communale

Travaux (suite)

→ Aménagement terrain communal rue des Arches/rue Grande

Le parcours VTT pour enfants est maintenant opérationnel et l'aménagement paysager est déjà bien avancé. Les allées prévues devraient être réalisées très prochainement complétées par l'installation de bancs publics.

Le massif du Port Montain est lui terminé et n'attend plus que les beaux jours pour s'épanouir.



→ Ad'AP



Les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) des toilettes de la salle polyvalente ont été réalisés.

Les aménagements prévus à l'église et au cimetière n'attendent plus que l'intervention de l'entreprise retenue (DSF Aménagements).

Ainsi, la totalité des travaux rendus obligatoires par la réglementation auront été réalisés suivant l'agenda de programmation de 3 ans (Ad'AP).

→ Installation d'infirmières libérales

Mesdames Claire PAPON et Alizée PONZINI, infirmières libérales, ont décidé d'ouvrir un cabinet médical dans notre commune. Elles étaient à la recherche d'un local pouvant recevoir du public et adapté à leur activité.

Le conseil municipal, après réflexion et recherche, a jugé que l'ancien « club des jeunes » pouvait, après rénovation, répondre à ce besoin. Aussi il a été envisagé et décidé la réhabilitation de ce bâtiment communal, qui ne sert plus qu'à stocker du matériel d'entretien et qui tombait dans l'oubli.

Le lieu est idéalement placé rue Grande, il est facilement accessible aux piétons, et aux voitures qui pourront stationner sur un parking.

En attendant la fin des travaux et l'ouverture du cabinet médical prévue en fin d'année, les infirmières interviennent à domicile pour tous types de soins infirmiers.

Vous pouvez les contacter au :06 51 91 91 69



Vie communale

Comité des Fêtes

→ Galette des rois



En ce premier moment convivial de l'année, une soixantaine d'amateurs de galette a partagé ce temps d'échanges et de gourmandise.

Les reines et rois d'un jour ont emporté fèves et couronnes en se donnant rendez-vous à la prochaine Epiphanie !



Vie communale

Comité des Fêtes (suite)

→ Repas du comité



Malgré le froid, la neige, les inondations... une quarantaine de convives a fait le déplacement pour déguster le délicieux repas antillais et se réchauffer au son de la musique créole.

Une bonne occasion pour se retrouver, discuter et, le punch aidant, pour exécuter quelques pas de danse

Merci à toutes celles et ceux qui ont apporté leur aide afin que ce repas soit un succès.

→ Agenda



- > 08 avril 2018 BROCANTE
- > 25 mai 2018 FETE DES VOISINS
- > mai/juin TOURNOI DE PETANQUE

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

L'État et les collectivités territoriales ont le devoir d'informer la population sur les risques majeurs et de mettre en œuvre les moyens de protection les plus adaptés.

Les habitants, quant à eux, doivent connaître les risques pour adapter leur comportement en matière de construction et d'aménagement et pour savoir comment réagir en cas de danger.

À chaque risque correspondent des consignes spécifiques pour se protéger et limiter les conséquences.

L'objectif de ce document consiste à vous informer sur la survenance potentielle d'un risque majeur qu'il soit naturel ou technologique susceptible d'affecter le territoire communal, et sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre.

Il est à votre disposition en mairie.

Dossier

Retour sur la crue 2018

Cette crue de début d'année 2018 nous était annoncée comme potentiellement équivalente à celle de 1982 avec une hauteur d'eau comprise entre 3,60m et 4,10m (ramené ensuite à 3,90m).

Les Noyennais ayant connu cette crue de 1982 qui avait atteint 3,94m étaient donc un peu inquiets même si les inondations font un peu partie du « patrimoine » de notre village qui n'appartient pas à la Bassée pour rien.

En effet, cette crue de 1982 avait non seulement touché les hameaux du Vezoult et du Port Montain

qui sont « en première ligne » mais également le bourg et notamment le quartier des « Perches ».

Fort heureusement, cette crue de 2018 s'est arrêtée à 3,55m mais a, néanmoins obligé un certain nombre d'habitants du Vezoult et du Port-Montain à évacuer leurs habitations. Quelques maisons ont été envahies par l'eau ce qui constitue une épreuve pénible pour leurs propriétaires.

Vu du ciel, on se rend compte à quel point notre commune a été touchée.



→ Pourquoi une telle crue en 2018 ?

On peut se poser la question car il faut reconnaître que, fort heureusement, les crues sont devenues plutôt rares (même si la dernière date du printemps 2016). En effet, les lacs-réservoirs ont considérablement réduit ce risque car auparavant, les crues de la Seine étaient annuelles à Noyen et certaines années très importantes.

Ces lacs-réservoirs ont certes rempli leur fonction de modérateur mais n'ont pas suffi à compenser les effets d'une pluviométrie exceptionnelle.

Rappelons comment fonctionnent ces lacs réservoirs.

Il en existe 4 qui ont pour mission d'écarter les crues de la Seine pendant l'hiver en gérant les variations

naturelles du débit du fleuve. Un premier grand lac a été construit à la fin des années 40 sur l'Yonne avant ceux de la Marne, l'Aube et la Seine.

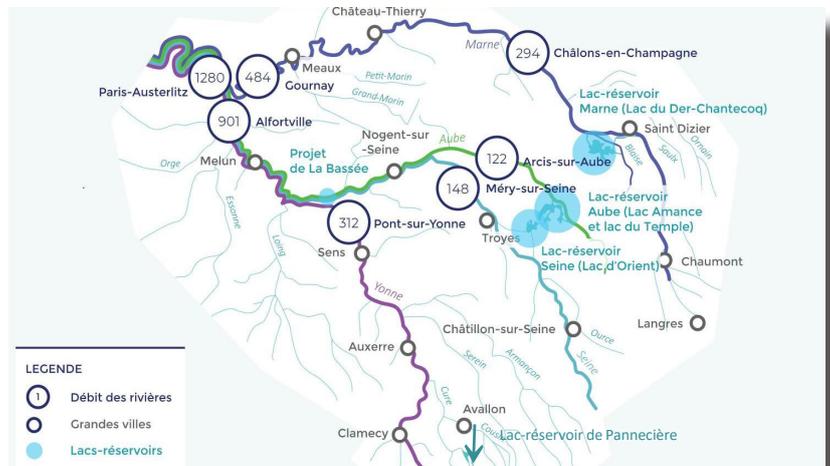
Ces réserves sont gérées par l'Établissement public territorial des bassins Seine grands lacs et leurs niveaux de remplissage sont fixés par des arrêtés préfectoraux à l'issue d'une enquête publique.

En hiver, une partie de l'eau de la Seine est déviée en amont dans les grands lacs qui ont été vidés pendant l'été. Cette opération permet de réduire le débit du fleuve et de limiter les crues et inondations. L'eau stockée pendant l'hiver dans les réserves est déversée dans le Seine en été, quand le niveau du fleuve est au plus bas. Cette phase permet de limiter les sécheresses, en cas de forte chaleur.

Dossier (suite)

→ Un nouveau site dans la Bassée ?

Aujourd'hui, certains estiment que ces bassins et les millions de mètres cubes d'eau qu'ils représentent sont insuffisants. Car avec un taux de remplissage qui dépasse les 85%, les marges de manœuvre sont étroites. Un autre ouvrage est donc envisagé dans la Bassée, à la jonction de l'Yonne et de la Seine. En 2012, il y a eu un débat public concernant le site de 370 hectares sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Gravon, Egligny et Balloy. Une enquête publique pourrait être lancée en 2019 pour un achèvement des travaux à l'horizon 2023. Il s'agit d'un site de stockage temporaire de l'eau -aussi appelé ralentissement dynamique de crue- qui permettrait de ralentir le débit de la Seine en cas de crue.



Vie pratique



L'EHPAD « Le Fil d'Argent » de Bray-sur-Seine livre des repas à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans qui le souhaitent.

Le repas comprend l'entrée, le plat, le fromage et le dessert. Les livraisons sont effectuées 3 fois par semaine, les lundi matin (pour les repas de lundi et mardi midi), mercredi matin (pour les repas des mercredi et jeudi midi) et vendredi matin (pour les repas des vendredi, samedi et dimanche midi).

Les tarifs 2018 sont :

-10kms de Bray sur Seine : 5,60€

+10kms de Bray sur Seine : 6,55€

Plat seul : 3,15€

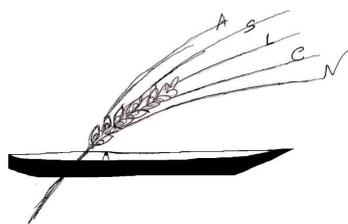
Pour plus de renseignements ou pour une inscription, les personnes intéressées peuvent contacter l'accueil du « Fil d'Argent » au 01 60 58 58 60.

Petites annonces

**Bureau en pin massif
volet roulant fermant à clef
9 tiroirs
état impeccable couleur miel
170 € à débattre.
tel :06 18 41 64 54**



Les associations



ASLCN

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

e-mail : aslc77114@yahoo.fr

tél. : 06 71 43 53 73

→ Soirée choucroute du 24 mars



Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance en toute convivialité.

→ Calendrier des prochaines manifestations



- *Rallye automobile le 26 mai 2018.*
- *Brocante annuelle le 2 septembre 2018 (toujours 3€ les 5 mètres).*

→ Ateliers

> **ATTENTION:** L'atelier créatif «couture, tricot etc..» se déroule désormais les lundis de 14h00 à 17h00.

> Scrapbooking les vendredis de 14h00 à 17h00.

> Jeux de société (belote, tarot, triomino etc..) les jeudis de 14h00 à 18h00 tous les 15 jours.

> Tous les samedis matin à 9h00 au lieu de rendez-vous pour la marche (environ 2 heures).



Toute l'équipe de l'ASLCN vous souhaite un agréable printemps.

